



En adhérant à l'association de la Maison de la Tour, vous apportez votre soutien moral et financier au maintien en zone rurale d'une vie culturelle de qualité.

Association reconnue d'intérêt général, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt :  
- pour les particuliers : 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable  
(ex : pour un don de 50€, la réduction d'impôt sera de 33€, soit une dépense réelle pour vous de 17€ seulement)

- pour les entreprises : 60% du versement dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.  
Pour chaque don, un reçu sera délivré pour la déclaration de revenus.

Nous souhaitons à travers la diversité des spectacles, des expositions, des résidences d'artistes au Cube, répondre à votre curiosité et nous espérons vous rencontrer souvent !

1 rue des écoles - 26230 VALAURIE

Tél : 04.75.96.01.29

contact@maison-de-la-tour.fr

www.maison-de-la-tour.fr

## Bulletin d'adhésion/don

### *J'adhère ou je fais un don*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Email : .....

#### Je choisis d'adhérer :

membre actif 20 €

couple ou famille 30 €

#### Je choisis de faire un don :

montant : 40 €

50 €

75 €

autre \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque, libellé à l'ordre de Association Maison de la Tour,  
ou par virement bancaire : IBAN FR76 8090 3400 0204 4290 293

Un tarif préférentiel est attribué à toute personne adhérant à l'association, lors des concerts et spectacles.